



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 décembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une **question parlementaire urgente** à **Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes** à propos de la visite du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu le 11 décembre à Bruxelles.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères lithuanien Linus Linkevicius, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu rencontrera les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'UE. Ce sera la première visite d'un Premier ministre israélien à Bruxelles depuis la visite de Shimon Peres en 1995.

Cette visite se passera tout juste après l'annonce de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par le président des États-Unis et, en guise de réaction, l'appel du Hamas à une nouvelle intifada. Du point de vue de l'UE, cette visite « européenne » se déroulera également sur fonds de démolitions d'infrastructures et de résidences palestiniennes par l'armée israélienne dans la zone C de la West Bank. Ainsi, au moins 400 projets ont été détruits depuis la nomination de M. Netanyahu comme Premier ministre en 2009.

Le rapport<sup>1</sup> sur le cadre juridique de l'occupation du territoire palestinien, du rapporteur spécial des Nations Unies Michael Lynk, publié le 23 octobre 2017, conclut qu'Israël va à l'encontre du droit international. De même, il constate des violations des droits humains et de la loi humanitaire.

Dans ce contexte je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Monsieur le Ministre, envisage-t-il d'aborder les conclusions du rapport de Michael Lynk ? Monsieur le Ministre, lancera-t-il un appel au Premier ministre Netanyahu de respecter le droit international ainsi que les droits humains ?**
- 2. Monsieur le Ministre, soulèvera-t-il le sujet de la destruction de résidences financées par l'UE et les États membres dans la West Bank par les forces israéliennes ?**

---

<sup>1</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N17/340/03/PDF/N1734003.pdf?OpenElement>

3. Dans le même contexte, est-ce que le Gouvernement luxembourgeois envisage de demander une réparation ou compensation pour la population palestinienne?
4. Le Gouvernement luxembourgeois, pense-t-il revoir sa relation diplomatique avec la puissance occupante tant que celle-ci gère l'occupation illégalement ? Monsieur le Ministre, demandera-t-il une analyse détaillée de la part de l'UE au sujet de son engagement avec Israël ?
5. Monsieur le Ministre, abordera-t-il la décision du Président des Etats-Unis et les tensions résultantes lors de la visite du Premier ministre israélien ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



**Claude Adam**  
Député

[Tapez ici]